



Avis de la
Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie
Projet Régional de Santé 2023-2028

La CRSA Occitanie émet l'avis suivant sur le Projet Régional de Santé Occitanie soumis à la consultation règlementaire dans sa version publiée le 18 juillet 2023

1. Au plan général, la CRSA appréhende favorablement :

- La méthode d'élaboration du projet régional de santé (PRS) inédite dans sa démarche participative, avec une mention spéciale à l'approche territoriale. Ceci place les conseils territoriaux de santé, les départements et tous les partenaires locaux comme des acteurs primordiaux de la démarche.
- La démarche originale de consultation de tous les citoyens de l'Occitanie, à travers la fabrique citoyenne et la mobilisation des associations et des représentants des usagers.
- La logique d'action basée sur le partenariat en santé entre citoyens et professionnels.
- Le caractère ambitieux du PRS sur l'ensemble des problématiques sanitaires, médico-sociales, sociales et environnementales de la région d'Occitanie. Elle appuie la volonté de développer la prévention et la promotion en santé en en faisant un chapitre spécifique.
- Le souhait de faire du PRS une référence commune pour tous.
- L'approche explicite et intégrée de la santé environnementale « Une seule santé », préoccupation actuelle et d'avenir, notamment chez les jeunes.
- L'attention mise en exergue sur les professionnels de santé.

2. La CRSA souhaite attirer l'attention sur :

En terme de prévention et promotion de la santé et santé environnementale :

- Une attention encore insuffisante aux inégalités sociales de santé.
- Une attention particulière sur les personnes les plus précaires dans une région qui est la 4^e région la plus pauvre de France.
- L'importance de promouvoir et de mieux coordonner les actions en faveur des jeunes.
- L'importance d'agir sur les vulnérabilités visibles et invisibles.
- L'accompagnement nécessaire de l'ensemble du système de santé et de ses opérateurs dans la transition écologique en partenariat avec les autres acteurs de la région.

En terme de renforcement de la démocratie en santé :

- L'association des citoyens à toutes les étapes et niveaux territoriaux des projets en santé (« jusqu'au dernier kilomètre »), notamment en impliquant les personnes les plus éloignées dans le recueil des besoins, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions.
- La nécessité d'améliorer et de simplifier la lecture du PRS par un document synthétique, facile à lire et à comprendre et d'en promouvoir la diffusion.
- Le besoin de poursuivre le déploiement du partenariat en santé à tous les niveaux.

En terme d'accès et d'accessibilité

- L'enjeu de renforcer les parcours de santé et la lisibilité des différentes structures ou innovations qui se mettent en place, en veillant à favoriser leur appropriation par le citoyen.
- Le caractère multidimensionnel de l'accessibilité (architecture, organisation, communication, délais de rendez-vous ...), notamment vis-à-vis des personnes en situation de vulnérabilité du fait de leur âge, de leur handicap visible ou invisible, de leur situation sociale ou géographique.
 - Pour exemple, le transport des personnes en situation de handicap sans transfert devrait être généralisé sur tous les territoires.
- Les risques liés au numérique non accompagné comme source potentielle de fractures géographiques, générationnelles, sociales et financières.
- La nécessité d'accompagner les citoyens et les professionnels vers les évolutions attendues du système de santé et de ses organisations en s'appuyant sur l'écosystème de recherches et d'innovations régionales.

- Le conditionnement d'un égal accès de tous à l'établissement d'une priorisation des actions, une planification de l'offre s'appuyant sur la complémentarité des professionnels et des structures.

Concernant les professionnels de santé,

- Le contexte de difficulté d'attractivité, de démographie professionnelle médico-soignante et socio-éducative. A cet égard, la CRSA partage la préoccupation des gestionnaires et des personnes soignées et accompagnées sur la nécessité de prendre soin de la santé des professionnels.

Concernant les territoires,

- Le niveau d'articulation à parfaire entre les contrats locaux de santé, les conseils territoriaux de santé, les communautés pluriprofessionnelles de territoire et tous les dispositifs favorisant la coordination des actions.
- Le risque d'accroissement des inégalités du fait de l'approche territoriale du PRS. LA CRSA a bien noté que les conseils territoriaux de santé auront une composition complétée et des compétences élargies mais interroge l'hétérogénéité des pratiques et des organisations.
- La CRSA constate que les conseils territoriaux de santé vont être pilotes du PRS sur leur territoire mais elle rappelle que le PRS est d'application régionale.

Concernant l'évaluation du PRS

- L'importance de structurer dès à présent les modalités de suivis et d'évaluation du PRS : en prévoyant notamment des indicateurs de suivi du déploiement des actions, des indicateurs d'évaluation de la pertinence. Un bilan d'étape à mi-parcours est attendu.
- Le rôle de la CRSA et de l'ensemble des instances de démocratie sanitaire qui doit être conforté sur le suivi du PRS.

Enfin, la CRSA veillera à ce que les moyens consacrés aux actions projetées soient adaptés aux objectifs poursuivis.

Le Président de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

Professeur Laurent SCHMITT